

Programme communautaire pour « la promotion d'une utilisation plus sûre d'internet et des nouvelles technologies en ligne »

Afin de développer l'utilisation d'internet tout en luttant contre les contenus illicites et préjudiciables, la Commission européenne a publié au Journal officielle 5 septembre dernier, un appel de proposition pour renforcer la sécurité sur internet et sur les téléphones mobiles. Cet appel s'inscrit dans le programme communautaire pluriannuel pour « la promotion d'une utilisation plus sûre d'internet et des nouvelles technologies en ligne ». Le programme comprend quatre grands types d'action. Tout d'abord est proposée la création d'un réseau central européen de lignes directes, permettant de signaler les contenus préjudiciables ou illicites, tout en continuant à soutenir les centres déjà mis en place dans treize des États membres. Le plan d'action doit également renforcer les logiciels et services de filtrage en faisant une évaluation objective de ceux-ci, et permettre un classement plus juste et adéquat des contenus. Enfin, une politique de sensibilisation de l'opinion devra être mise en place par des organismes coordonnés qui auront obtenu l'aval des autorités nationales avec un mandat bien défini pour la formation du public. La date de clôture pour la remise des propositions est fixée au 14 novembre prochain.